



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
**SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 AVRIL 2023**

Par suite d'une convocation en date du **06 avril 2023**, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Aviron se sont réunis à la Mairie le **12 avril deux mille vingt-trois, à dix-sept heures**, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRÈRE, Président** du Centre Communal d'Action Sociale.

**Secrétaire :** Le Président propose la candidature de **Madame Christine BARET** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'**unanimité**, **Mme Christine BARET** est désignée pour en assurer les fonctions.

Il a été procédé à l'appel nominal des membres.

**Présents : Pour le Conseil Municipal :** M. Éric FERRÈRE – M. Jean-Daniel DENNEMONT – M. Pierrot CANTINA – Mme Suzie CUVELIER - Mme BARET Christine – M. René VLODY

**Pour l'Association Saint-Vincent-De-Paul :** M. Gidexe PERSEE - Mme Marie-Claude DALEVAN

**Pour le Club des Amis :** M. Jean-Michel CADET

**Pour l'UDAF :** Mme Sophie PERSEE

**Pour le Comité Régional Sport Adapté :** M. Georges NACOULIVALA

**Procurations :** **Mme Christelle ETHEVE-VADIER** a donné mandat à M. Jean Daniel DENNEMONT

**Absent :** Mme Suzette RIVIERE (Conseillère Municipale) – Mme Marcella MAZEAU (Conseillère Municipale) – Mme Annick AMACOUTY (Comité Régional Handisport) – Mme Fabienne HAMILCARO (UDAF) – Mme Blandine HOARAU (ORIAPA)

Le quorum ayant été atteint le Président passe à l'ordre du jour.

❖ *M. Marcelle MAZEAU arrive à la mise en discussion de l'affaire n°3.*

*Hôtel de Ville*

Les affaires suivantes étaient portées à l'ordre du jour :

- 1) **Adoption du Procès-Verbal de la séance du 14 mars 2023**
- 2) **Adoption du budget 2023 - CCAS**
- 3) **Mise en place de distribution de kits de dératisation**
- 4) **Association Égalité des Chances (AEC) dans le cadre d'un Atelier Chantier d'Insertion « Le jardin d'insertion »**
- 5) **Information du Président sur les Aides Facultatifs attribuées lors des commissions permanentes**

& &  
&

**AFFAIRE N°1 : Adoption du Procès-Verbal de la séance du 14 mars 2023**

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que le procès-verbal est adopté par tous les membres présents à la séance qui suit son établissement.

La copie du procès-verbal de la séance du 14/03/2023 a été jointe au présent rapport.

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du procès-verbal, **à l'unanimité** :

- A adopté son contenu tel que proposé.

& &  
&

**AFFAIRE N°2 : RAPPORT N°2 : Adoption du budget 2023 - CCAS**

Le projet de budget du CCAS pour l'exercice 2023 se présente comme suit :

	<b>Dépenses :</b>	<b>Recettes :</b>
<b>Fonctionnement</b>	2 134 684.00 €	2 134 684.00 €
<b>Investissement</b>	124 345.00 €	124 345.00 €

**FONCTIONNEMENT :**

La répartition par chapitre est la suivante :

**En recettes :**

- Chap. 70 – Produits des services : 71 200.00 €
- Chap. 74 – Dotations et participations : 2 063 484.00 €

**En dépenses :**

- Chap. 011 – Charges à caractère général : 594 875.00 €
- Chap. 012 – Charges de personnel : 1 364 800.00 €
- Chap. 65 – Autres charges de gestion courante : 76 000.00 €
- Chap. 023 – Virement à la section investissement : 69 009.00 €
- Chap. 042 – Amortissements : 30 000.00 €

## **INVESTISSEMENT :**

### **En recettes :**

- Chap.021 – Virement de la section de fonctionnement : 69 009.00 €
- Chap. 040 – Amortissements : 30 000,00 €
- Chap. 10 – Dotations et fonds divers : 336.00 €
- Chap. 13 – Subventions d'investissement : 25 000.00 €

### **En dépenses :**

- Chap. 20 – Immobilisations incorporelles : 54 200.00 €
- Chap. 21 – Matériels, autres immobilisations corporelles : 58 295.00 €
- Chap. 23 – Immobilisation en cours : 58 295.00 €

Le document budgétaire complet correspondant est consultable au CCAS.

- ❖ *M. René VLODY : « Je reviens sur les charges du personnel. Avez-vous une probabilité par rapport à ce qui se fait dans les autres CCAS ayant la même importance ? »*
- ❖ *Mme Florence NOËL : « la masse salariale est définie en fonction des contrats (titulaires, permanents, CDD, contrats aidés.). La comparaison serait à faire au regard de la démographie de la commune mais aussi de la masse salariale de son CCAS. Pour exemple, au CCAS des Avirons, nous comptabilisons une majorité de CDD en particulier chez nos animateurs du service temps libre »*
- ❖ *M. René VLODY : « On est à combien d'agents aujourd'hui ? »*
- ❖ *Mme Florence NOËL : « A ce jour, le CCAS compte 30 agents ».*

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, à l'**unanimité** :

- **A fixé** le niveau de vote par chapitre ou article ;
- **A voté** le budget ;

& &

&

## **AFFAIRE N°3 : Mise en place de distribution de kits de dératisation**

La leptospirose est une maladie provoquée par une bactérie : la leptospire. Cette maladie est potentiellement grave et nécessite un diagnostic et une prise en charge médicale précoces afin de limiter le risque de complications (atteinte rénale, hépatique, méningée ou pulmonaire.) et donc d'hospitalisation voire de décès.

Selon l'Agence Régionale de Santé de La Réunion, depuis le début de l'année 2023, 26 cas de leptospirose ont été signalés à l'ARS, tous étaient des hommes entre 24 et 70 ans (moyenne d'âge 51 ans) : 18 ont été hospitalisés dont 5 en réanimation. Parmi ces 26 cas, 14 résidaient dans le secteur sud de l'île.

Avec les récents épisodes de fortes pluies, il est à craindre une augmentation du nombre des cas de leptospirose au cours des prochaines semaines.

Afin de pallier ce fléau, le CCAS a acquis 150 kits de dératisation auprès de la Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON). Ces kits seront

distribués par lot de 5 aux foyers avironnais et ce, sous conditions de ressources telles que mentionnées dans le règlement intérieur des Aides Facultatives.

- ❖ *Arrivée de Mme Marcella MAZEAU durant le débat*
- ❖ *Mme Sophie PERSÉE : Pourquoi fixer les ressources pour attribuer des kits de dératisation ?*
- ❖ *M. Jean Daniel DENNEMONT : « il s'agit d'une aide facultative ; Au niveau de la loi on est obligé de fixer un barème »*
- ❖ *Mme Sophie PERSÉE : Je comprends bien, mais si les rats proviennent d'un « fond de ravine » et que toutes les personnes qui vivent autour de ce « fond de ravine » dépassent le plafond des ressources ?*
- ❖ *M. Jean Daniel DENNEMONT : Les kits de dératisation, ne sont pas ce qui coûtent le plus cher. Mais là, c'est vraiment le minimum. C'est une aide pour soutenir les plus en difficultés*
- ❖ *M. Le Président : le CCAS apporte sa modeste contribution à cette lutte qui doit être collective et s'étendre au niveau départemental.*
- ❖ *Mme Christine BARET : Comment l'information sera diffusée ?*
- ❖ *Mme Florence NOËL : Si déjà vous avez des personnes dans votre entourage qui sont concernées, vous pouvez les orienter vers le CCAS pour qu'on puisse les recevoir. Après, on peut voir avec M. Le Président et M. Jean Daniel DENNEMONT comment diffuser l'information.*
- ❖ *M. Jean Daniel DENNEMONT : nous disposons de 150 kits ; 30 familles ou personnes peuvent être déjà aidées. L'information sera mesurée car nous avons un faible stock.*

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, à **l'unanimité** :

- **A fixé** le nombre de kit par foyer
- **A approuvé** les conditions d'attribution

#### **RAPPORT N°4 : Association Égalité des Chances (AEC) dans le cadre d'un Atelier Chantier d'Insertion « Le jardin d'insertion »**

Ce projet porte sur l'Épicerie Sociale et Solidaire « Maison Père Jeannette » fonctionnelle depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2021. Il est intitulé « aménagement d'un jardin d'insertion par et pour les usagers de l'épicerie sociale ». Il s'articule autour de deux axes : d'une part, l'aménagement d'un jardin et d'autre part, la sécurisation du site.

Il s'agit d'aménager, de produire des légumes, condiments et aromates et de les mettre à la vente au sein de l'épicerie.

Peuvent être embauchées en ateliers et chantiers d'insertion (ACI), les personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles (jeunes, bénéficiaires des minimas, demandeurs d'emploi longue durée, travailleurs reconnus handicapés).

- Nombre de bénéficiaire : 12 sous Contrat à Durée Déterminée d'Insertion – CDDI
- Durée hebdomadaire : 24h
- Durée de l'ACI : 12 mois
- Formation assurée par Proform Conseil
- Partenaire associé : Association Plume Solidaire
- Coût total de l'ACI : 291 243,36€

Conventionné par l'État, l'ACI « Jardin d'insertion » bénéficie d'accords de co-financements pluriels (frais de fonctionnement, aides aux postes d'insertion) du CDIAE (Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique), de l'État, de la CIVIS, du Conseil Départemental.

Pour un équilibre financier, le Conseil d'Administration a fixé lors de la séance du 16 décembre 2022, le niveau de financement du CCAS pour le projet à hauteur de 50 000,00€.  
L'article L.2311-7 du CGCT stipule que l'attribution des subventions, assortie de conditions d'octroi, donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Le Conseil d'Administration est invité à se prononcer sur l'attribution à l'Association Égalité des Chances d'une subvention de 50 000,00€.

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions de l'article 10 de la loi N° 2000-321 du 12 avril 2000, le CCAS doit conclure une convention avec l'association subventionnée dès lors que le montant de la subvention dépasse 23 000€.

Cette convention vise les conditions d'octroi de la subvention.

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **A voté** l'attribution d'une subvention qui s'élève au budget primitif à un montant de 50 000,00 euros
- **A approuvé** la convention en annexe
- Le cas échéant, a **autorisé** le Président à la signer

### **AFFAIRE N°5 : Information du Président sur les Aides FacultatIVES attribuées lors des Commissions Permanentes**

Le Président du Conseil d'Administration informe de la tenue de deux commissions permanentes les 16 mars 2023 et 04 avril 2023, au cours de laquelle les membres se sont prononcés sur 18 situations présentées :

12 accords, 4 refus et 2 mises à l'étude pour nouvelle évaluation sociale.

& &  
&

Toutes les questions de l'ordre du jour ayant été épuisées, le Président a levé la séance.

Pour expédition conforme,

La secrétaire de séance



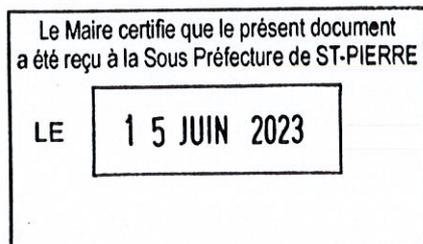
Christine BARET



Le Président,



Éric FERRÈRE



**PUBLIÉ LE : 15 JUN 2023**